



Erreur garagiste ayant pû être fatal !!!

Par **looping1942**, le **15/02/2008** à **14:16**

Bonjour à tous,

Je vient de découvrir ce forum et je ne pensait en avoir besoins aussi vite !

Voilà, j'ai eu un accident de scooter dû à une erreur d'un garagiste (facture à l'appui). Un expert est passé et, par l'intermédiaire de mon assurance, ma communiqué ceci : Dégât scooter : 1871€ hors main d'oeuvre ; valeur du scooter 2100€. J'ai demandé à mon assureur de ce mettre en relation avec le garagiste fautif afin de lui faire payé et/ou réparer les dégâts (scooter + casque) via une contre expertise.

Ce qui m'embête dans cette histoire, c'est que le garagiste me fasse un geste à l'amiable, du genre, chèque de 2100€ + casque neuf et « fou moi la paix !!! ».

Hors dans cette histoire, les 2100€ ne me suffirons pas pour un scooter de même gabarit, s'il me le répare, qui me dit qu'il le fera consciencieusement (vous comprendrez pourquoi par la suite), je me suis blessé dans la chute (déclaration accident trajet domicile/travail fait et rdv médecin pris), je n'ai plus la jouissance de mon scooter et ce qui me motive à vouloir aller plus loin, c'est que le prochain client n'aura peut être pas autant de chance que moi !!!

Voici le récit daté du lundi 04/02/2008 après midi :

« Vendredi 01/02/08 au matin, je n'arrive pas à démarrer mon scooter Piaggio X9. Je le fait remorquer jusqu'à un garage dans le 92 et reçoit les infos suivante du garagiste : « On vous dépanne le scooter pour le non démarrage, on vous fait un petit entretien rapide (niveau, contrôle visuel, ampoule HS, etc...) et on vous change les plaquettes arrières ».

Le vendredi en fin d'après midi, je repars avec mon scooter, plus léger de 150€ avec une batterie neuve, des plaquettes neuves à l'arrière, 1 ampoule changée et poignée d'accélérateur dégrippé.

Journée du samedi, tranquille, un aller-retour chez mes parents et un aller-retour pour un anniv. Soit un total de +/- 20 Km effectué.

Journée du dimanche, très très tranquille. Pas bougé de chez moi.

Le lundi matin, ça se corse, récit :

A 07h20, j'étais sur la voie de gauche du périphérique extérieur à la hauteur de la porte

d'Orléans pour aller vers la porte d'Italie (lieu de mon travail). J'étais en ligne droite à une vitesse de 80km/h, lorsque j'ai entendu un cliquetis me faisant penser à une béquille centrale ou latérale frottant au sol. Sans décélérer, je baisse mon regard durant 2 petites secondes vers le sol pour voir si une des 2 béquilles ne se serait pas décroché. Ne voyant pas d'étincelle ni de béquille décroché, j'ai eu juste le temps de relever mon regard lorsque l'arrière de mon scooter s'est légèrement affaissé et la roue arrière se dérober. N'ayant plus le contrôle de l'arrière de mon scooter, j'ai chuté lourdement sur la chaussée et me suis arrêté en même temps que mon scooter sur la voie de gauche. Avec le soutien d'un automobiliste, je me suis relevé et j'ai immédiatement contacté police secours.

Avec l'aide de la police arrivé sur place 5 minutes plus tard, nous avons redresser le scooter sur ces 2 roues et l'avons traîné vers la voie la plus à droite. Une fois le périmètre sécurisé par la police, j'ai pu constater le blocage de la roue arrière de mon scooter suite à l'étrier de frein arrière cassée. Ceci explique le blocage de ma roue arrière provoquant ma chute et la difficulté à déplacer le scooter par la suite. »

Pour info supplémentaire, mon scooter est arrivé le mardi 05/02/08 chez un garagiste, toujours dans le 92 (mais pas le même que vendredi 01/02/08). Résultat : l'étrier n'à plus de plaquettes . Il semblerai que je sois parti vendredi 01/02/08 avec un étrier sans goupille et plaque de sécurité maintenant les plaquettes en place .

Que dois-je faire de plus pour ne pas me sentir floué dans cette histoire et pour qu'il comprenne vraiment son erreur ? Dois-je faire appel à un avocat et le poursuivre en pénal, en parallèle de la procédure assurance ? Qu'en pensez-vous ?

Merci d'avance à vous pour votre patiente lecture et vos réponses. [/i][s][s]